

PROVINCE DE QUÉBEC
COMMISSION SCOLAIRE DE L'ÉNERGIE
SIÈGE : SHAWINIGAN
CIRCONSCRIPTIONS DE LAVIOLETTE,
MASKINONGÉ, PORTNEUF ET SAINT-MAURICE

À une séance ordinaire du comité exécutif de la Commission scolaire de l'Énergie, tenue le 24 mai 2011 à 18 h à son centre administratif situé à Shawinigan, sont présents et forment quorum sous la présidence de madame Johanne Harvey, les membres suivants :

Madame Danielle Bolduc
Madame Line Lecours

Madame Nicole Thiffault-Marchand

Ainsi que madame Patricia Pépin et monsieur Robert Vadeboncoeur, commissaires représentants du comité de parents.

En l'absence de la présidente madame Sylvie Dupont-Simard, la vice-présidente madame Johanne Harvey préside la séance.

PARTICIPE à cette séance le directeur général, monsieur Denis Lemaire.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Monsieur Serge Carpentier
Monsieur Richard Boyer

Directeur général adjoint et secrétaire général
Directeurs des Services des ressources humaines

Les commissaires procèdent initialement à l'adoption de l'ordre du jour de la présente séance et à l'approbation du procès-verbal d'une séance du comité exécutif.

Adoption de
l'ordre du jour

RÉSOLUTION CE 49 0511 : Madame la commissaire Danielle Bolduc PROPOSE que l'ordre du jour décrit au document CE 0511-01 soit adopté.



Adopté unanimement

Approbation d'un
procès-verbal

RÉSOLUTION CE 50 0511 : Chaque membre présent du comité exécutif ayant reçu copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 26 avril au moins six heures avant le début de la présente séance, madame la commissaire Nicole Thiffault-Marchand PROPOSE que le secrétaire général soit dispensé de la lecture de ce procès-verbal;

QUE le procès-verbal de cette séance ordinaire, inscrit sur le document CE 0511-02, soit approuvé tel que rédigé.

Adopté unanimement


Président

Secrétaire

Règlement –
Fixation du jour,
de l'heure et du
lieu des séances du
comité exécutif.

Consécutivement, les membres du comité exécutif considèrent les sujets présentés par les Services du Secrétariat général et des communications. La résolution ci-après décrite est adoptée.

RÉSOLUTION CE 51 0511 : CONSIDÉRANT, en référence à la Loi sur l'instruction publique, que le comité exécutif doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses séances ordinaires;

CONSIDÉRANT, en conformité avec la Loi sur l'instruction publique, qu'un avis public préalable de 30 jours a été publié;

EN CONSÉQUENCE, monsieur le commissaire représentant du comité de parents Robert Vadeboncoeur PROPOSE que soit adopté le Règlement relatif à la fixation du jour, de l'heure et du lieu des séances ordinaires du comité exécutif décrit au document CE 0511-03.

Adopté unanimement.

Par la suite, les membres du comité exécutif considèrent les sujets présentés par les Services des ressources humaines. La résolution ci-après décrite est adoptée au terme des renseignements fournis par monsieur Richard Boyer.

Congés
sabbatiques à
traitement différé

RÉSOLUTION CE 52 0511 : CONSIDÉRANT que des membres du personnel ont demandé un congé sabbatique à traitement différé ;

EN CONSÉQUENCE, madame la commissaire Nicole Thiffeault-Marchand PROPOSE d'accorder un congé sabbatique à traitement différé, conformément aux dispositions de la convention collective applicables, aux personnes suivantes :

- Madame Cathy Beaulieu, enseignante à l'école secondaire du Rocher, à Shawinigan, secteur Grand-Mère, congé d'une durée d'une (1) année, soit l'année scolaire 2016-2017, dans un plan de cinq (5) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2011;
- Madame Julie Lafrance, enseignante à l'école Dominique-Savio, à Shawinigan, secteur Saint-Georges-de-Champlain, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2014-2015, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2011;
- Monsieur Denis Bourassa, enseignant à l'école secondaire Paul-Le Jeune, à St-Tite, congé d'une durée de six (6) mois, soit les 100 derniers jours de l'année scolaire 2014-2015, dans un plan de quatre (4) ans, entrant en vigueur le 1^{er} juillet 2011.

Adopté unanimement.

À 18 h 05, il est procédé à la clôture de la séance.

Clôture de la
séance

RÉSOLUTION CE 53 0511 : Madame la commissaire Line Lecours PROPOSE que
soit déclarée close la présente séance du comité exécutif
de la Commission scolaire de l'Énergie.

Adopté unanimement

PRÉSIDENT

Sylvie D. Simard

SECRÉTAIRE

M. Sébastien Carpentier

S. D. S.

Président

Sc

Secrétaire